

OBSERVATIONS SUR LES SEPULTURES DANS LES ÉGLISES, ET RÉFLEXIONS SUR LES LETTRES E'CRITES A CE SUJET.

I.

QUE les hommes sont peu conséquens! Leur amour pour la vie est une inclination générale, un penchant nécessaire. La crainte de la mort est naturelle, souvent elle est extrême. Plusieurs consentent à n'être plus qu'une espece de tronc sans branches, pourvû qu'ils conservent dans leur buste une portion de l'Ame végétative, ou, si l'on aime mieux un autre systême, leur Ame entiere, mais resserrée dans le petit domaine,

qui a échapé au fer & au feu. Ces mêmes hommes avertis, exhortés, pressés de prendre des précautions contre ce qui menace la santé, & par conséquent la vie, restent indolens & refusent de se remuer. Ils lisent ce qu'on leur presente sur ces matiéres; plusieurs même approuvent les moyens qu'on leur indique. N'attendez rien de plus : ils s'en tiendront à une approbation stérile. Est-ce là ce qu'avoit recherché l'Auteur des Lettres? Ce n'étoit pas la peine d'écrire.

II.

Mr Andri célebre Médecin de Paris a fait un Traité de la maniere de gouverner les Enfans dès le berceau. Il a donné à cet Ouvrage le nom d'Orthopædie, c'est-à-dire l'art de former l'extérieur du corps, d'en prévenir, ou d'en corriger les défauts, & de remédier aux accidens capables de le défigurer. Travailler sur cette matiere, c'est rendre service au Genre Humain. On ne peut trop remercier l'Auteur. Après la culture de l'esprit, la conformation réguliére du corps devient le plus important objet de l'éducation; mais emploiera-t-on les précautions & les remédes que cet habile homme a enseignés? Les Anglois & les Hollandois ont mis ce Traité dans leurs Langues & s'en servent avantageusement. En France, un fort petit nombre en usera, & le Livre de Mr Andri relégué dans

les Cabinets des Médecins fera oublié du Peuple pour qui il a été fait. L'Auteur des Lettres fur les Sépultures dans les Eglifes enfeigne une des plus fures précautions, pour conferver un air falubre dans les Villes & par conféquent la fanté. Chimére! vaine imagination! s'écrient certains Enterreurs de morts, qui n'approuvent que ce qui réfide dans leurs génie étroit, ou que ce qu'ils jugent conforme à leurs intérêts particuliers.

I I I.

„ CE que l'Auteur des Lettres dit de „ l'émanation des Corpufcules cadavereux, „ n'eft-il point exagéré? Où a-t-il pris que „ l'Athmofphére d'une Ville foit impre- „ gnée de pareils écoulemens?

Il l'a pris dans la Phyfique, dans la Phyfique la plus faine, la moins avantureufe, étant appuyée fur des expériences fans nombre. Il l'a pris dans les fages précautions que l'on employe en temps de contagion. Telles font celles que la Hollande a prefcrites pour arrêter la maladie, qui vient de faire périr tant de bétail en France & que ce Royaume a commandée à l'imitation de cette fage République.

CECI me rapelle les foins que fe donna en pareilles circonftances un Pape fameux à plus d'un égard. Clément XI. ordonna que les Bœufs morts feroient partagés en quatre & enterrés avec de la chaux dans

des fosses de dix pieds de profondeur, ou de douze, quand on ne se serviroit pas de chaux; que la terre seroit foulée & battuë à refus, & que les fosses seroient creusées loin des chemins publics. Il permit de brûler ces Cadavres, pourvû que ce fût à dix milles des Villes, & à trois des Villages. Il défendit aux Ecclésiastiques sous peine des galeres & aux Laïques sous peine de la mort, de laisser les Cadavres exhumés, de les jetter dans les Riviéres & les Marais, & ordonna à chaque particulier de déclarer la mort de chaque Bœuf, aussi-tôt qu'elle seroit arrivée. Personne n'apella d'une si salutaire Ordonnance.

I V.

„ Ne suffit-il pas d'enterrer les Corps un „ peu avant? La corruption pénétrera-t-elle „ à travers quatre ou cinq pieds de terre „ bien foulée, bien battuë?

Et d'où vient donc cette facheuse odeur qui se fait sentir dans les Eglises Paroissiales? Les Minéraux envoyent des exhalaisons, qui souvrent un chemin au travers de plus de vingt ou trente pieds de terre, & les pernicieuses vapeurs d'un Cadavre ne pourroient pas percer une superficie de quatre ou cinq pieds de profondeur? Qu'elle ignorance de la pression & de l'élasticité de l'air, de l'électricité des Corps & du mécanisme intérieur de notre Globe!

D'AILLEURS les laisse-t-on reposer dans les Eglises ces Cadavres ? Un nouveau mort ne vient-il pas disputer la place à celui qui l'avoit précédé, & sans attendre qu'il soit consumé, ne va-t-il pas se jetter dans ses bras encore sanglans ? Mezence unissoit des Corps vivans à des Corps morts : dans nos Eglises on joint indécemment des morts à des morts. Cette opération, quoique moins cruelle, se peut-elle faire sans soüiller la pureté de l'air, la sainteté des Temples, & sans violer le respect que les Anciens, plus religieux que nous, rendoient aux tristes dépouilles de l'humanité ? Non, il n'y a que la force de l'habitude & l'empire de la coûtume, qui puissent nous rendre insensibles à de pareilles horreurs.

V.

QUE n'imitons nous les Chinois, ce Peuple depuis tant de Siécles si policé & si constant dans ses usages ? Les cercuëils de la Chine, dit le P. Fontaney Jesuite, sont grands, & d'un bois épais de trois ou quatre pouces, vernissés & dorés par dehors, mais fermés avec un soin extraordinaire, pour empêcher l'air d'y pénétrer, ou peut-être, pourrois-je ajoûter, pour empêcher l'infection d'en sortir. Cela est alternatif & à peu près réciproque. Il est cependant plus aisé d'empêcher l'air d'entrer dans un endroit, que d'empêcher des exhalaisons in-

ternes de forcer ce qui s'oppoſe à leur écoulement. Quand je dis qu'il faudroit imiter les Chinois, j'entends avec les proportions convenables & que les circonſtances peuvent comporter. En effet, ſans pouſſer les précautions à cette préciſion, & ſans multiplier des dépenſes inutiles & purement de luxe, ne pourroit-on pas s'abſtenir de remuer & de lacérer des Cadavres encore tout frais ? Ne devroit-on pas attendre qu'ils fuſſent conſumés, avant que de leur donner des ſucceſſeurs ? Des Cimétieres publics ne remédieroient-ils pas à ces expulſions fréquentes, & à ces déguerpiſſemens précipités ?

V I.

„ L'Auteur des Lettres nous rend l'air „ trop ſuſpect. Il l'imagine tout plein d'in„ grédiens, qui nous feroient craindre de „ le reſpirer. Pourquoi vient-il troubler la „ ſécurité où nous vivons ?

Il ne fait qu'expoſer les choſes comme elles ſont. Il auroit pû charger ſes deſcriptions, ſans rien outrer, & on peut dire qu'il ménage aſſés la délicateſſe des Lecteurs. Voudroit-on qu'il eût diſſimulé entiérement le danger où nous met un air impur ? Ecoutons l'Auteur de l'*Eſſai de l'air ſur le Corps humain.* " L'air, dit Mr Arbuthnot, „ eſt un agent général, il entre dans la com„ poſition de tous les Fluides & des Soli„ des : Ils eſt aſſés évident que celui que nous

„ refpirons doit contenir une infinité d'ex-
„ halaifons de toutes les parties, qui s'éle-
„ vent de la terre, toutes fort différentes
„ felon les différens Païs que nous habitons.
„ Telles font les évaporations des Sels mé-
„ talliques de diverfes mines, fouvent fi
„ pernicieufes qu'elles diminuënt la quan-
„ tité des herbes. Combien y a-t-il de Sels
„ fixes, d'autres Alkalis diffous par les par-
„ ties aqueufes de l'air, qui changent la
„ conftitution de l'athmofphere, ainfi que
„ les Météores? Il ne faut pas oublier tou-
„ tes ces parties volatiles, huileufes & fa-
„ lines de tous les végétaux. Si dans ce dé-
„ nombrement on y fait entrer les différentes
„ terres, qui contiennent plufieurs efpéces
„ de Sels, les uns vitrioliques, les autres
„ nitreux, & qu'à tous ces ingrédiens qu'on
„ peut appeller naturels, on joigne les exha-
„ laifons des Feux & des Volcans, les éva-
„ porations des Eaux de toutes les efpeces,
„ & les œufs d'une infinité d'infectes, on
„ ne fera point furpris des influences, ou
„ des effets de l'air fouvent facheux au
„ Corps humain. Un autre effet d'autant
„ plus pernicieux qu'on peut moins s'en ga-
„ rantir, c'eft la tranfpiration animale.

On en peut juger par ce qui arrive dans les lieux où l'on fale les Cuirs frais. On m'a affuré que la vapeur de ces Cuirs va ternir l'Argent jufques dans la poche de ceux qui n'ont pas la précaution de l'ôter, & qu'el-

le lui donne une couleur bronzée.

J'AI une expérience perſonnelle que la fiévre, qui attaque le genre nerveux, donne une teinture de cuivre aux boutons d'Argent dont on attache le collet & les manches de la chemiſe. L'Auteur des Lettres a obſervé que les Egliſes où l'on enterre fréquemment, ne tardent gueres à ſe noircir. Tout dépoſe contre l'uſage pernicieux de renfermer les Morts dans des lieux, où il ſeroit à ſouhaiter que la pureté du cœur & du corps allaſſent de pair.

V I I.

C'EST ici le lieu de ſe rappeller le ſoin que les Romains prenoient pour rendre l'air de Rome pur & ſalubre. Quels frais immenſes pour former des Aqueducs, qui emportoient dans le Tibre les immondices de cette grande Ville! Les reſtes de ces Ouvrages affaiſſés & remplis de décombres étonnent & rendent le Peuple Romain plus admirable du côté de la Police, que du côté des Armes. C'eſt du moins ce que penſeront ceux qui eſtiment plus ce que l'on fait pour la conſervation des hommes, que pour leur deſtruction. L'une eſt en effet plus difficile que l'autre; elle eſt en même temps plus glorieuſe. Aujourd'hui Rome, qui comparée à l'ancienne n'eſt qu'un ſquelete couvert de quelques brillans lambeaux, reſpire un air groſſier, impur. Les Etés y ſont mortels pour la partie du peuple, qui n'a pas le

moyen

moyen de ſe retirer à la Campagne, pour y paſſer cette dangereuſe ſaiſon. Les cauſes en ſont bien ſenſibles; il n'y a qu'à conſulter les Voyageurs.

VIII.

Ceux qui liſent les Livres Saints ont ſenti l'utilité des précautions que prît Moïſe pour entretenir le Camp des Iſraëlites dans une propreté encore plus néceſſaire à la ſanté qu'à l'éloignement des objets, qui auroient offenſé l'odorat & la vûë. Ce Saint Légiſlateur ne dédaignoit point les détails les plus bas, mais qui ne peuvent être impunément négligés. Un grand génie s'étend à tout; c'eſt par-là même qu'il eſt grand. On peut voir cette ſage Ordonnance au Chapitre XXIII. du Deuteronome. Qu'on ne diſe point qu'elle fut faite pour des Païs chauds, & que la raiſon de la Loi ne s'étend pas ailleurs; les Turcs qui ont étendu leur domination aſſés avant dans des contrées froides, obſervent aujourd'hui la même choſe dans leurs Camps.

IX.

„ Vivoit-on plus longtemps lorſqu'on „ enterroit hors des Villes que l'on ne vit „ à preſent? C'eſt ce qu'il faut démontrer, „ ſans quoi ce n'eſt pas la peine de chan„ ger l'ordre des choſes.

Pour répondre avec préciſion, il faudroit qu'il nous fût reſté des Regîtres mortuaires avec leſquels nous puſſions compa-

rer les nôtres. Mais nous n'avons point sur cet article des Mémoires de ces temps-là. Quelques Monasteres ont conservé des Necrologes, qui marquent le décès d'un grand nombre de Religieux morts dans un âge fort avancé; mais cela ne suffit pas pour établir un parallele : Ce que l'on ne peut nier, c'est que les anciens étoient communément plus robustes que nous & d'une taille plus avantageuse. Il reste assés de monumens pour justifier cette vérité. Peut-être cela dépendoit-il des éxercices corporels, qui depuis près de trois Siécles sont entiérement négligés en France. Tout s'y réduit maintenant à la danse & à l'art de faire des armes. L'ancienne Gymnastique ne subsiste plus que dans l'Histoire. Ce qu'on peut dire avec assûrance, c'est qu'autrefois, il y avoit moins de Médecins, moins de Maladies, moins de morts subites, qui depuis quelques années multiplient dans les Villes les exemples de terreur, sans corriger les mœurs publiques, & nous avertissent sans nous rendre plus précautionnés. Ce qui est certain c'est qu'en diminuant les causes des maladies, on diminuë les effets. Or l'Auteur des Lettres a prouvé que l'air infecté par des corpuscules cadavereux corrompt notre sang & affecte nos visceres. Combien de Personnes attaquées de coliques & de vomissemens pour avoir passé à travers des Voyeries ? J'en pourrois citer plus d'un

exemple que j'ajoûterois à une expérience personnelle. Or qu'est-ce que les Eglises où l'on enterre fréquemment, sinon des voyeries que la seule habitude peut faire supporter ?

X.

„ DANS plusieurs Eglises du Royaume „ on pratique des soûterrains où l'on dépo- „ se les Morts. On pourroit faire la même „ chose ailleurs ! Par ce moyen on main- „ tiendroit le pavé toujours égal, toujours „ uni, & on ne seroit point affligé par „ l'odeur des Cadavres.

DANS les Eglises où l'on n'enterre qu'un petit nombre de Personnes, ainsi que dans les Communautés, cet expédient peut avoir lieu. Mais dans les Paroisses populeuses cela ne remédie qu'à la propreté des Temples, & nullement à leur infection. Les soûterrains ont des soupiraux par lesquels il sort continuellement un air empesté, qui se répend dans l'Eglise & dans les Maisons circonvoisines. Quand on tiendroit ces soûpiraux fermés, il faut ouvrir fréquemment la porte par où l'on descend les corps. Plus l'air sera renfermé, plus il sera corrompu. Quelle éruption, quel revolin, pour user d'un terme de marine, toutes les fois que l'on ouvre ces antres formidables ? Qu'on ne dise point qu'on y met de la chaux. Si elle sert à consumer les chairs, l'air & le feu qu'elle renferme deviennent des vehi-

Ce qui se passe à Troyes en est une triste preuve.

cules très-actifs, qui charient au dehors toute la corruption des Cadavres. Qu'on juge des effets de cette corruption par la triste paleur des Fossoyeurs, malgré l'usage de l'Eau-de-vie, qui les empêche de tomber en défaillance, lorsqu'ils descendent dans ces ténébreuses régions de la mort.

On sçait ce qui s'est passé à Toulouse il y a deux ans.

X I.

„ Ce n'est pas un mal, dira-t-on, que „ les hommes ne joüissent pas d'une santé vigoureuse, ils vivroient trop longtemps. Les charges, les emplois, les pensions, les biens sortiroient trop tard de „ leurs mains. Les Enfans seroient vieux, „ avant que de succéder à leurs Parens; „ les Ecclésiastiques auroient blanchi avant „ que de joüir des Bénéfices. Quelle satisfaction y auroit-il dans une survivance? „ A quoi serviroit une expectative?

En effet, ce seroit un grand inconvénient que de sages Vieillards gouvernassent l'Etat & l'Eglise; que la Justice fut administrée par des hommes d'une expérience consommée & le Salut dirigé par des Prêtres, qui auroient vieilli dans les fonctions du Ministére. Il vaut bien mieux que les emplois sacrés ou profanes tombent dans des mains novices, qui viennent de quitter le Porte-Feuille. Les Biens & les Bénéfices sont beaucoup mieux entre les mains de jeunes Gens, qui sont dans l'âge d'en fai-

Ceci est dit ironiquement.

re les honneurs par une dépenſe bruyante & pleine d'éclat. Si les hommes prenoient les précautions néceſſaires pour vivre au-delà des bornes ordinaires, il ſeroit de la bonne politique d'abreger leurs jours, en ſubſtituant la violence aux cauſes qui précipitent aujourd'hui le cours de notre vie. Eh ! ne faudroit-il pas avoir pitié d'une jeuneſſe qui ſe morfondroit dans une trop longue attente ?

X I I.

„ Est-il à croire que les Médecins aprou-
„ vent un projet qui iroit à la diminution
„ des maladies ? Il n'eſt pas de leur intérêt
„ qu'il ſoit jamais exécuté.

Je n'en ſçais point qui ſoient portés à le blamer. Au contraire, j'en connois pluſieurs qui y aplaudiſſent. Ils ſont trop bons Citoyens pour demander la déſolation du Genre humain. Combien qui reſſemblent à un célebre Docteur en cette Faculté, qui refuſa d'être inhumé dans l'Egliſe ? Sur le point de mourir, comme on lui parloit de ſa Sépulture : " Ayez ſoin, dit-il, de me
„ faire inhumer dans le Cimetiére. Après
„ avoir travaillé pendant ma vie à ſoula-
„ ger les hommes, autant que j'ai pû, il
„ ne convient pas de me mettre en lieu
„ propre à leur nuire.

Mr A[...]got s'e[...] fait e[...]terrer dans Cimétiè[...] de Not[...] Dame.

Les Médecins trouveront toujours aſſés d'éxercice à leur profeſſion dans l'intempérance, dans le déréglement des paſſions,

le contraſte des Saiſons, l'intempérie & les variations de l'air, la délicateſſe naturelle ou forcée des tempéramens, les bizarreries de l'humeur, les caprices de l'imagination, enfin dans tous les accidens qui menacent une frêle machine, composée de tant de reſſorts, & ſi faciles à déranger. Plut à Dieu qu'il n'y eût que les Médecins à craindre à cet égard, on travailleroit bientôt à bannir l'infection des Temples & la contagion des Villes. Les obſtacles naîtront d'où l'on devroit moins les attendre.

XIII.

„ Empescher d'enterrer dans les Egli-
„ ſes & obliger d'inhumer hors des Villes,
„ après tout, ce ſeroit une nouveauté, &
„ il faut éviter les innovations autant qu'il
„ eſt poſſible.

A ce compte-là, il faudroit encore bâtir irréguliérement, comme faiſoient nos Peres, qui prenoient dans les Villes des emplacemens au hazard, ſans attention pour ceux qui devoient bâtir aux environs, ſans alignement, ſans ſymétrie, ni correſpondance. Il faudroit que les places fuſſent irréguliéres & pleines d'obliquités, les ruës tortueuſes, circonflexes, s'élargiſſant dans un bout, ſe rétreciſſant dans un autre, formant des angles ſaillans & rentrans; prenant enfin toutes ſortes de figures, ſans en conſerver aucune, qui pût plaire.

D'AILLEURS n'eſt-ce pas dans ces derniers Siécles que l'on a innové, en violant les Loix qui défendoient d'inhumer dans les Egliſes? L'uſage d'enterrer hors des Villes & ſur les grands chemins s'obſervoit à Paris & dans toutes les Gaules dans les premiers temps du Chriſtianiſme, & il y dura juſques bien avant ſous la troiſiéme Race de nos Rois. On en trouve des preuves dans le troiſiéme Tome de l'Hiſtoire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. C'eſt donc nous qui ſommes coupables d'innovation, ſi c'eſt un crime de ne pas s'en tenir aux anciens uſages. Peut-on prouver que nous ayons changé les choſes en mieux? Ou plûtôt, n'eſt-il pas palpable que nous les avons changé en pis? Pourquoi donc s'oppoſer à ce qui avoit été ſi ſagement ordonné par les Chrétiens des premiers Siécles? Etoient-ils moins religieux que nous? Quelles précautions ne prenoient-ils pas pour empêcher qu'on ne dépouillât les Tombeaux & qu'on ne violât le reſpect dû aux morts. On peut les voir dans Caſſiodore Liv. VI. de ſes Lettres, Chap. VIII. Preſentement les corps ne ſont-il pas traités par les Foſſoyeurs avec la plus grande inhumanité & la plus choquante indécence?

XIV.

ALLÉGUER toutes les autorités que fourniroient les Loix impériales, les Capitules

de nos Rois, les Canons des Conciles & les Statuts Synodaux, ce seroit oublier que nous faisons de simples observations. Des preuves si abondantes conviendroient mieux à un Traité fait exprès sur cette matiére. L'Auteur des Lettres l'a touchée plûtôt en Physicien qu'en Canoniste. Il a pris les hommes par un de leurs plus chers intérêts, la conservation de leur santé, l'amour de la vie. Contentons-nous de citer quelques autorités assés graves pour faire sentir que l'usage d'enterrer dans les Eglises est entiérement abusif.

La premiére autorité qui s'offre nous est fournie par la constitution de Théodose le Jeune donnée l'an 381. " Les corps qu'on „ renferme dans des Urnes, ou dans des Cer„ cueils, dit l'Empereur, seront portés hors „ de la Ville, pour y être une preuve de la „ fragilité humaine, un exemple de notre „ mortalité, & pour ne pas souiller la pureté „ de la demeure des Habitans. *Omnia quæ suprà terram urnis clausa, vel sarcofagis corpora detinentur extra Urbem delata ponantur, ut & humanitatis instar exhibeant & relinquant incolarum domicilio Sanctitatem.* Long-temps auparavant un Payen avoit marqué un des motifs de cette Loi, en disant que les Sépulcres étoient placés le long des Chemins, d'où les morts sembloient dire : * *Nous avons été ce que vous êtes, vous serez ce que nous*

* *Varro. L. V. de Linguâ Latinâ.*

sommes.

ſommes. Delà cette Inſcription uſitée : Paſſant, arrete, regarde & prend garde : SISTE, ASPICE, CAVE VIATOR. Le ſecond motif eſt rendu ſenſible par ce paſſage d'Iſidore de Seville. " On a défendu, dit cet „ Evêque, d'enterrer dans les Villes, de „ peur que les corps vivans ne fuſſent in„ fectés par les corps morts.

Théodose va enſuite au-devant des prétextes qu'on pouvoit lui opoſer : " & de peur, „ ajoûte-t-il, que quelqu'un ne ſe ſouſtraie à „ l'intention de la Loi par une trompeuſe & „ captieuſe ſubtilité, s'imaginant que du „ moins il lui eſt permis de ſe faire inhumer „ dans les lieux où repoſent les Cendres des „ Apôtres & des Martyrs, que tout le mon„ de ſache & comprenne que toute Sépultu„ re eſt interdite en ces endroits, ainſi que „ dans toute l'étenduë de la Ville. *Ac ne alicujus fallax & arguta ſollertia ab hujus ſe præcepti intentione ſubducat, atque Apoſtolorum vel Martyrum ſedem æſtimet eſſe conceſſam, ab his quoque, ita ut à reliquo Civitatis, noverint atque intelligant eſſe ſubmotos.*

La vénération pour les Martyrs donna atteinte à ces ſages diſpoſitions & introduiſit inſenſiblement des uſages oppoſés. Les Peuples s'imaginerent que l'avancement de leur repos en l'autre monde dépendoit de la plus grande proximité de leurs corps auprès des Reliques de ceux, qui avoient généreuſement ſcellé de leur ſang la confeſ-

sion de leur Foi. On eut de la condescendance pour cette dévotion plus imaginaire que solide, plus ardente qu'éclairée. Cependant les Evêques ne se relâcherent que par dégrés. Le premier Concile de Braga en Portugal, au commencement du V. Siécle défend par le Canon XVIII. d'enterrer sous quelque prétexte que ce soit dans les Temples des Martyrs. *Item placuit ut corpora defunctorum NULLO MODO intra Basilicam Sanctorum sepeliantur.*

PRES de quatre cens ans depuis, * cette Discipline étoit encore en vigueur dans notre France. C'est ce que nous voyons par la défense que fit un Concile de Nantes d'enterrer en aucune maniére dans l'Eglise, afin de conserver les regles de l'Antiquité. . . . *Probibendum est etiam secundùm majorum instituta ut in Ecclesiâ NULLATENUS sepeliantur.* Il consent seulement par tolérance d'inhumer dans les Parvis & dans les Cloîtres : *Sed in atrio, aut in porticu, aut in exhedris Ecclesiæ.* A l'égard des Eglises & du voisinage des Autels, où l'on offre le Corps & le Sang du Seigneur, il réïtére la défense absoluë d'y enterrer. *Intra Ecclesiam verò & propè altare, ubi Corpus & Sanguis Domini conficitur, NULLATENUS sepeliantur.*

ENTENDONS-NOUS mieux que les Peres de ce Concile, les respectueux égards qui sont dûs à l'Auguste Sacrement de nos Autels ?

* *L'an* 890.

Notre vénération eſt-elle plus circonſpecte ? Ce qu'ils jugeoient une eſpece de profanation a-t-il changé de nature ?

Les Capitulaires de Charlemagne de l'an 789., ceux de Charles le Chauve de l'an 846. avoient fait les mêmes défenſes. On ſçait que ces Capitulaires ſont des Réglemens formés dans les Aſſemblées Générales de la Cour & du Clergé. Ainſi ces Ordonnances avoient pour fondement de leur authenticité le concours & l'autorité de l'une & de l'autre Puiſſance.

Plus de fermeté auroit conſervé l'ancienne Diſcipline : la condeſcendance ouvrit une voie ſpacieuſe au relachement. Dès que l'on eut permis d'enterrer auprès des Egliſes, l'ambition & l'émulation forcérent bientôt les barriéres qu'on leur avoit oppoſées & l'avarice les a tenuës ouvertes.

En ſouffrant cette breche à ſa Diſcipline, l'Egliſe n'a pas pour cela changé d'eſprit. Elle n'a fait que ſe prêter, en pliant par œconomie ſous l'empire de la coûtume, contre laquelle elle a reclamé dans tous les temps ; réclamation qui fait ſentir que les Peuples lui ſont une eſpéce de violence. Ses Bénédictions à l'égard des lieux où doivent étre dépoſés les morts, ſont réſervées uniquement pour les Cimetiéres. Elles n'entrent point dans la Conſécration des Temples : Cette Conſécration eſt toute rélative aux vivans. Ses Conciles tenus dans

ces derniers Siécles ont déclaré son esprit, en exhortant d'enterrer dans les Cimétieres. On peut voir là-dessus le Concile de Roüen de l'an 1581., le Concile de Rheims de l'an 1583. au titre des Sépultures, le Concile de Bordeaux de la même année appuyé sur les dispositions d'un Concile de Mayence. Faut-il autre chose que ces témoignages de la fin du seiziéme Siécle, pour faire sentir que l'Eglise, bien loin d'avoir renoncé à l'ancienne Discipline, ne désire rien plus que d'en voir le rétablissement?

Qu'on ne dise point que ce désir est particulier à l'Eglise Gallicane, plus constante dans ses usages que les autres Eglises. Rome & l'Italie sont dans les mêmes dispositions. " Il faut conserver & rétablir autant „ qu'il sera possible l'ancien usage d'enter- „ rer dans les Cimétieres, dit le Rituel Ro- „ main imprimée par l'autorité de Paul V. Le premier Concile de Milan assemblé par Saint Charles Borromée, a des dispositions semblables. Le quatriéme défend d'enterrer qui que ce soit dans les Eglises, sans une permission par écrit de l'Evêque Diocésain. Aussi l'Auteur des Letres a-t-il remarqué qu'en Italie il y a hors des Villes un grand Cimétiere nommé IL CAMPO SANTO, où l'on porte les Morts après qu'ils ont posé quelque temps dans les Caveaux des Eglises.

Veut-on quelque chose de plus récent encore,

encore ? La preuve eſt du milieu du dernier Siécle. Un Evêque de Senlis, zèlé pour l'ancienne Diſcipline, voulut la faire revivre en partie dans ſon Diocéſe. Il défendit ſous des peines d'enterrer dans les Egliſes, ſans une permiſſion expreſſe de ſa part ; il y eut Appel ; mais le Parlement de Paris confirma la Lettre Synodale de ce Prélat. L'Arrêt raporté par Pinſon dans ſon Traité des Bénéfices fut donné ſur les Concluſions de l'Avocat Général le 8. de Mars 1650.

CEUX qui recueillent les Mandemens & les Ordonnances des Evêques n'ignorent pas leurs diſpoſitions à cet égard. On ſçait à quelles ſommes ils ont taxé les ouvertures des Foſſes dans les Egliſes, pour dégouter les Peuples ; mais la ſotte vanité & une orgueilleuſe émulation étouffent en cette occaſion la voix de l'intérêt, quelque forte qu'elle ſoit dans le Siécle où nous vivons.

A quels crians excès ne ſe porta point la ſcandaleuſe avidité du Clergé Régulier, & & même Séculier, occaſionnée par la tolérance pour les inhumations dans les Egliſes ? Je ne les raporterai point, quoique ce fut l'Hiſtoire toute pure. On me croiroit animé d'un eſprit ſatirique, dont je ſuis fort éloigné. Si l'amour du bon ordre deſire la réformation des abus, la Charité ſent de la répugnance à les publier.

X V.

J'ENTENDS les partiſans des Inhumations

dans les Eglises se récrier contre les raisons de l'Auteur des Lettres. Pour cet effet ils empruntent la voix de la piété filiale. " Nous
„ sommes bien aises, disent-ils, de prier
„ sur les Tombeaux de nos Peres & de nos
„ Ancêtres. A genoux sur leurs cendres,
„ leur silence même se fait entendre & nous
„ avertit que nous les suivrons bientôt.
„ Pourquoi vouloir nous ravir cette triste
„ consolation & ces avertissemens salutai-
„ res, en reléguant les Morts hors des Vil-
„ les ?

Je félicite ces Personnes sur des dispositions si pieuses, & je souhaite qu'elles soient bien sinceres; mais pour donner quelque couleur spécieuse à cette réclamation, il faudroit que les Corps ne fussent pas déplacés; que chaque Famille eût un lieu fixe pour sa Sépulture & qui lui apartint en propre; mais en est-il ainsi? Sur le Peuple qui compose une grande Paroisse à peine y a-t-il une dixiéme portion qui ait des places fondées. Le reste est enterré indistinctement dans la Nef ou dans les Ailes d'une Eglise, où l'on ne donne pas le temps aux Corps de pourrir. La nécessité les déplace pour en mettre d'autres. Allez donc, Personnages pieux, allez chercher dans les Charniers les reliques de vos Ancêtres: au milieu de cette effrayante confusion, démêlez si vous pouvez leurs ossemens, pour leur donner des marques de votre tendre

piété, ou pour en recevoir des leçons pathétiques.

„ LA petite portion, qui poſſede des „ Bancs avec droit de Sépulture ſe vantera „ du moins de cet avantage.

OUI, on verra ces Paroiſſiens privilégiés mener à l'Egliſe leur petite famille, dont une partie ſouillera par ſes ordures le Lieu Saint & le Tombeau de ſes Ancêtres. * *Mingent in patrios cineres.*

TANDIS que la Mere & les Filles étaleront un luxe bourgeois & ſe donneront des airs de Nobles campagnards, le reſte des Habitans, dont un grand nombre vaut bien les premiers, ſeront étourdis du bruit des petits Enfans cantonnés dans ces eſpéces de parcs. Le bel honneur pour les Morts de ce que leurs cendres ſont arroſées par des Marmots accompagnés de leurs Nourrices & de leurs Mies, qui en certaines occaſions boivent & mangent dans l'Egliſe! Le bel avantage de raſſembler ſous ces Bancs des Souris, des Rats, des Araignées, des Cloportes, des Scarabés, quelquefois même des Crapauds, qui ſur un lit de pouſſiere viennent ſe remplir de ce qui a échapé de la bouche & des mains de ces Bambins! Cela n'arriveroit point, s'il n'y avoit que des Chaiſes dans les Egliſes, & voilà ce qui anime ſi fort une certaine Bourgeoiſie à conſerver ſes barricades. Elle brille dans ces eſ-

* *Horat. art. Poët.*

péces de Forts, tandis que d'honnêtes Gens de différentes conditions, ne trouvent pas de place pour leur argent, quoique nés & domiciliés dans une Paroiſſe.

„ Ces Bancs fondés font partie, dira-„ t-on, du revenu des Fabriques.

Allegation futile. On a démontré que le produit des Chaiſes excede de beaucoup celui des Bancs & des places fondées.

XVI.

Quelques Perſonnes qui ſentent combien il ſeroit avantageux de ne pas faire ſervir les Egliſes aux Sépultures, voudroient qu'on ſe ſervît des foſſés des Villes pour en former des Cimétieres.

L'expédient eſt inſuffiſant, il eſt dangereux, en pluſieurs endroits il eſt impratiquable. Il eſt inſuffiſant : Le terrain n'eſt pas aſſés ſpacieux. Il eſt dangereux : Ce ſeroit concentrer les vapeurs cadavereuſes dans ces profondeurs, d'où elle ne s'éleveroient, que pour s'introduire dans les Maiſons voiſines & y porter l'infection. Il eſt impratiquable : On ne pourroit y creuſer des foſſes ; ce ſont en pluſieurs endroits des fonds de carriere. Le tuf que l'on rencontre peu loin de la ſuperficie ne permettroit pas d'y faire les excavations néceſſaires. Il faut quelque plaine élevée pour ſauver tous ces inconvéniens.

XVII.

„ Si l'on ceſſoit d'enterrer dans les Egli-

„ ses & que tous les Morts fussent relégués
„ dans des Cimétieres publics, les riches se
„ trouveroient confondus avec les pauvres.

Ce seroit effectivement un grand mal, que la mort qui égale tous les hommes, achevât de les mettre de niveau à l'égard de la Sépulture. Parlons sérieusement. Est-il donc des prérogatives pour la corruption & la poussiere? Les affectations de l'orgueil doivent-elles survivre à la plus grande des humiliations? Des Chrétiens, parce qu'ils ont quelque revenu, craindront-ils que leurs Freres ne partagent avec eux quelques pieds du même terrain?

He bien! On aura des égards pour les riches, puisqu'ils les éxigent avec tant de hauteur. Ces égards néanmoins ne sont légitimement dûs qu'aux Personnes, qui ont occupé un rang distingué dans l'Etat, ou qui ont rendu d'importans services à leur Patrie. Il y aura donc un quartier de franchise pour les riches, qui veulent pourrir orgueilleusement, mais qu'ils sachent que leur vanité sera en même-temps tributaire des Fabriques. On leur assignera dans les Cimétieres publics un canton d'où les Pauvres seront écartés comme des profanes. Par ce moyen on sçaura qu'au delà du trépas & jusques dans les ombres de la mort, il y a des priviléges & des honneurs pour les richesses, bien où mal acquises. Le petit Peuple pourrissant à l'écart, rendra encore un

hommage tacite à ceux qui l'avoient méprisé pendant la vie. Mais ce privilége ne leur sera accordé qu'au prix de cet Argent, qui seul distingue quantité de Personnes, que leurs sentimens & leur conduite confondent avec le plus méprisable vulgaire.

X V I I I.

L'AUTEUR des Lettres souhaiteroit que les Hommes, qui ont eû une réelle grandeur, que leurs talens, ou leurs vertus ont tiré de la foule eussent des Tombeaux & des Epitaphes, qui fussent aux yeux des vivans une attestation du mérite & des services des morts. Ce seroit un pressant aiguillon pour leur Famille, un honneur pour leur Patrie, une source d'émulation pour la postérité. Alexandre sentit redoubler son courage à la vûë du Tombeau d'Achille. Nos Officiers Généraux pourroient aller recevoir des leçons d'une bravoure prudente & d'une valeur desintéressée auprès du Mausolée de Turenne. Mais comme dans la Société il y a differens Ordres & un mérite qui leur est rélatif, toutes les conditions trouveroient des modèles, toutes les vertus une espece de récompense.

X I X.

LES Anciens Indiens ne dressoient point de monumens aux Morts, dit Arrien, persuadés que la réputation devoit tenir lieu de Tombeau. " Mais le respect pour la ver-

„ tu, dit Mr l'Abbé Guyon, sur le raport „ de Philostrate, * avoit inspiré aux Indiens la Loi qui ordonnoit à des surveillans commis exprès, de se transporter dans „ la Maison du Citoyen qui venoit de mourir, pour y écrire les principales actions „ de sa vie, & s'informer de son caractére, afin de ne pas laisser confondre la réputation du Juste avec celle du Méchant. „ Le Jugement devoit se porter dans la plus „ grande rigueur, & si les Officiers qui en „ décidoient étoient convaincus d'y avoir „ manqué de sincérité, on les déclaroit publiquement infames & incapables de remplir jamais aucune charge. Mais on leur „ doit ce témoignage après tous les Anciens, qu'il étoit extraordinairement rare „ de les surprendre en faux exposé.

Sans en venir à cette espece d'Inquisition, qui ameneroit trop d'inconvéniens chez nous, on pourroit sur la voix publique, soutenuë de faits bien constatés, accorder aux Morts des honneurs, qui profiteroient aux Vivans.

XX.

Si la propreté du corps a été érigée en vertu par les Anciens Philosophes; s'ils l'ont regardée comme l'image d'une pureté intérieure; si un célebre Réformateur * l'a prescrite aux Disciples de S. Bernard; si à une

* *Histoire des Indes Orientales.*
* *Mr de Rancé Abbé de la Trape.*

mortifiante austérité il a associé une politesse muette, à un silence profond une bienséance qui s'étend aux actions les plus communes, à une simplicité pauvre une netteté dans les habits & dans les meubles, qui bannit tout ce qui paroîtroit dégoûtant, combien ne devroit-on pas être attentif à conserver dans le corps politique une netteté & une propreté qui contribuëroit à la santé de tous les membres qui le composent? Après l'abondance des choses nécessaires à la vie, & les précautions pour empêcher la fraude & l'infidélité dans le commerce, la Police a-t-elle un objet plus important? Elle doit ses premiers soins aux besoins de la vie, les seconds sont dûs à l'entretien d'une vie saine & tranquille.

X X I.

„ Convient-il à l'Auteur des Lettres, „ homme sans relief, sans emploi important, de proposer des changemens qui „ donneroient une nouvelle face aux Inhu- „ mations ?

Que fait ici le nom ou le rang d'une Personne qui propose des ameliorations pour la société? Ce sont les raisons de cet Auteur qu'il faut peser. Qu'on les rejette, si elles ne sont point de mise. Si elles sont plausibles qu'on les admette. Leur mérite est indépendant de la personne, qui les expose. C'est à leur valeur intrinseque qu'il faut

s'arrêter. D'ailleurs est-ce en son propre & privé nom que cet Auteur parle? Il n'est que l'écho d'une infinité de personnes, qui ont pensé comme lui & avant lui. Le seul honneur auquel il puisse prétendre c'est de leur servir d'organe, d'expliquer leurs pensées, de publier leurs désirs.

XXII.

„ Quel est donc le motif qui a engagé „ l'Auteur des Lettres à communiquer ses „ Réflexions au Public?

Le desir d'être utile. Comptable d'un loisir qui lui permet de réfléchir sur les avantages & sur les préjudices qui regardent la Société, Citoyen affectionné, son plaisir seroit de contribuer au bonheur de ceux qui l'environnent. Quand l'étroite modicité du revenu & la Sphére très-bornée des talens ne permettent pas de rien entreprendre d'important, du moins qu'il soit permis de presenter aux Personnes puissantes & bien intentionnées des ouvertures, qui peuvent conduire à une fin profitable. Dans la Société, les instrumens les plus utiles ne sont pas les plus chers, les ustenciles les plus nécessaires ne sont pas les plus brillans.

XXIII.

„ Malgré le spécieux motif du bien pu- „ blic, les imaginations de cet Ecrivain ha- „ sardeux iront grossir celles de M^{r} l'Abbé de „ S. Pierre. Sa très-mince Brochure recueil- „ lie sans dessein occupera peut-être quel-

„ que place aux pieds des nombreux Ecrits
„ de cet Académicien fécond en découver-
„ tes négligées & deſſeins abandonnés.

Ce ſeroit trop d'honneur pour l'Auteur des Lettres d'être aſſocié, même pour quelques momens, à ce grand homme, également diſtingué par ſes talens & par ſa naiſſance. La Baſſe-Normandie le compte parmi ceux qui concourent à ſon illuſtration. Quoique ſes projets ne ſoient pas tous également exécutables, ceux qui eſtiment la fécondité du génie & les qualités d'un bon cœur, d'un cœur excellent, applaudiront aux vûës de cet illuſtre Abbé, chéri & eſtimé du plus ſavant & du plus connoiſſeur de nos Princes. * Une République, * qui ſçait apprécier le mérite réel, lui a rendu une juſtice qu'il n'a pas trouvée dans le ſein de ſa Patrie. Ses Ouvrages, qui repoſent aujourd'hui dans les Cabinets & les Bibliotéques, pourront un jour être tirés de l'obſcurité où les conjonctures des temps & l'indifférence ordinaire des Contemporains les ont réduits. Plus d'un plan que l'on a regardé d'un œil indifférent, peut-être jaloux, ſera mis en lumiere au profit des Peuples, en y faiſant les changemens néceſſaires & en y aportant des modifications aſſorties aux circonſtances & aux poſitions où ſe trouveront les choſes. Si les Réflexions de ce Génie inventif s'étoient tournées vers l'ob-

* *Philippe d'Orléans Régent de France.*
* *La Hollande.*

jet, qui a occupé l'Auteur des Lettres, il auroit donné à cette matiere un tour plus favorable, & l'auroit placée sous un jour plus lumineux. C'est un épi échapé à une abondante moisson & qu'il a laissé glaner après lui. Il étoit assés riche de son fonds pour négliger de petits profits.

XXIV.

„ Quelque soit la destinée des Livres „ & des Projets de Mr l'Abbé de Saint „ Pierre, voici l'horoscope des Lettres sur „ les Sépultures : On les lira comme une „ nouvelle du jour, mais c'est du papier & „ de l'encre perdus, un temps mal employé, „ un écrit à pure perte. L'Auteur se flate„ roit follement qu'on cessera d'enterrer „ dans les Eglises & que l'on formera des „ Cimétieres hors des Villes. L'usage ac„ tuel est un abus invétéré; il subsistera jus„ qu'à ce qu'un embrasement général, fai„ sant de notre Globe un vaste bucher, „ donne lieu à une nouvelle Terre & à de „ nouveaux Cieux.

Certainement l'avenir est caché à l'Auteur des Lettres, & il ne se pique pas de deviner le futur. Mais comme tout est dans une espéce de mobilité, qui amene les changemens les plus imprévus, peut-être se trouvera-t-il un jour des Personnes en place, dont les lumiéres & le crédit s'occuperont efficacement à rétablir les choses dans leur état primitif. L'attention que l'on don-

ne aujourd'hui à l'embelliſſement des Villes, pourra avoir pour objet leur propreté & la ſanté de ceux qui les habitent. Certainement l'oppoſition ne viendra pas de la part des bons Citoyens, des amateurs ſinceres du Public.

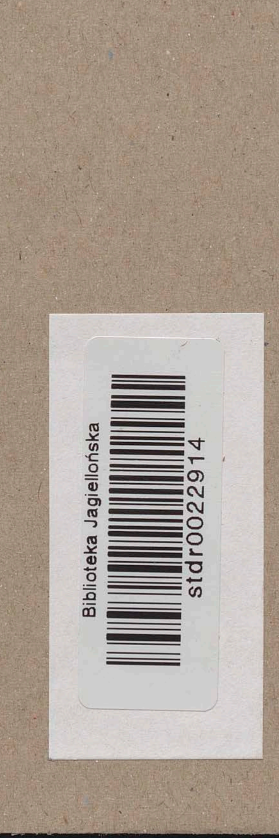
A la vérité il eſt difficile d'engager les hommes à conſentir à leurs vrais avantages. Rompre les liens par où l'on tient à un abus invétéré & avec lequel on a contracté une eſpéce d'amitié, & s'en dégager, pour ſuivre une voie droite, mais qui n'eſt point frayée, c'eſt un effort d'eſprit peu commun. * *Ad ſectandam inſolitam rectitudinem uſitatæ & quaſi familiaris perverſitatis vinculum abrumpere majorum virium eſt.* Cependant, s'il y a de la honte à changer, c'eſt lorſque l'on abandonne la Raiſon & la Vérité ; mais il eſt glorieux, il eſt ſalutaire de renoncer à ce qui eſt déraiſonnable & pernicieux. * *Turpe eſt mutare ſententiam, ſed veram & rectam ; nam ſtultam & noxiam & laudabile & ſalubre eſt.*

* *S. Aug. Lettre* 237. *de l'anc. Edit. n.* 2.
* *Le même, Lettre* 210. *n.* 2.

Permis de réimprimer, ce 17 *Avril* 1749.
CANTEIL DE CONDÉ.

A CAEN, de l'Imprimerie de P. CHALOPIN, 1749.
Se vend,
Chez J. MANOURY, *Libraire grande ruë S. Etienne.*




Biblioteka Jagiellońska
stdr0022914